

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL SELECT FLEX

Code ISIN : (C) FR0013300514

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non Applicable

En souscrivant à LCL SELECT FLEX, vous accédez, via des OPC, à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux actions, obligataires, monétaires et devises.

L'objectif de gestion du fonds est de participer à la hausse potentielle des marchés de l'ensemble des classes d'actifs et marchés internationaux afin d'obtenir une appréciation du capital au moyen d'une gestion active sur la durée de placement recommandée de 2 ans.

Compte tenu de la gestion mise en œuvre, le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice composite 40% MSCI World (calculé dividendes réinvestis) et 60% BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des OPC sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives reposant sur la connaissance des OPC (leurs contraintes, leurs objectifs, ...) ainsi que des équipes de gestion, et ce, afin de permettre une combinaison appropriée des OPC en fonction de la gestion profilée recherchée.

Les expositions des OPC sélectionnés aux marchés actions et de taux pourront varier respectivement dans une fourchette comprise entre 0 à 100% selon l'environnement de marché. Indépendamment des allocations tactiques permettant de réduire ou d'augmenter les expositions à ces deux marchés principaux et des OPC sélectionnés, le fonds sera stratégiquement exposé à environ 40% aux marchés actions et 60% aux marchés de taux.

A travers les OPC sélectionnés, le fonds pourra être exposé aux actions émises par des sociétés de toutes capitalisations, sans contrainte géographique et sans restriction de secteurs.

Il pourra également être exposé indirectement aux obligations émises dans toutes devises par des entités publiques ou privées de toutes zones géographiques dont les marchés émergents. Dans le cadre de la sélection des OPC, la société de gestion s'assure que les gérants des OPC sélectionnés ne s'appuient ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences pour recourir à des titres ; ces derniers pourront recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à D sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à C selon Moody's ou jugées équivalentes par les gérants.

Le fonds pourra investir, à travers les OPC sélectionnés, dans une limite de 15 % de l'actif net, dans des titres de créances de notation "High Yield", dits spéculatifs, pouvant aller de BB+ à B- selon l'échelle de notation de Standard & Poors ou de Fitch ou de Ba1 à B3 selon l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes par la société de gestion.

La sensibilité de la partie obligataire sera comprise entre -2 et +8.

Le fonds pourra investir à travers les OPC sélectionnés dans des obligations Contingent Convertibles du secteur financier dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds ne pourra pas conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions, obligations internationales et instruments du marché monétaire sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,70 % de l'actif net moyen
----------------	-----------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

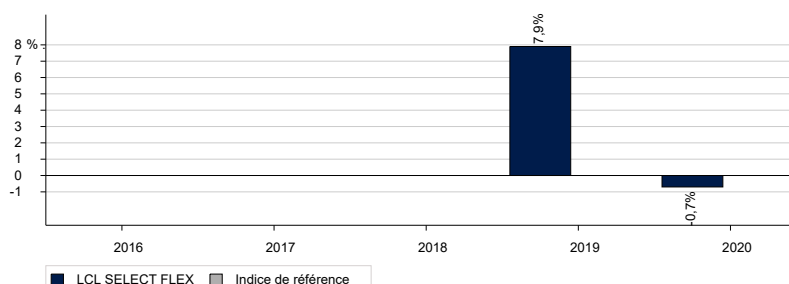
Performances passées

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Le FCP a été créé le 12 janvier 2018.

La devise de référence est l'euro (EUR).



Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2021.